



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 20426

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation des délégations départementales de l'ANAH, qui ne peuvent plus satisfaire les demandes en cours. En conséquence, l'inquiétude du Pact-Arim du Finistère est réellement justifiée. L'enveloppe budgétaire qui sera consacrée pour ce département à l'amélioration des conditions d'habitat des propriétaires occupants à revenus modestes et des propriétaires bailleurs, est en très forte diminution. En Bretagne les délégations de l'ANAH ont constaté une baisse de 11 % de leurs crédits en 2002 et ceux programmés pour 2003 devraient être affectés par un gel de 20 à 30 % des autorisations de programme appliqué au budget logement. Pour le département du Finistère, une insuffisance des crédits 2002 de près de 1 million d'euros était déjà manifeste et les crédits 2003 ne permettront pas non plus, l'accompagnement de l'évolution des besoins d'amélioration des conditions de logement des propriétaires occupants (estimé également à 1 million d'euros supplémentaire). Au regard de ces nouvelles dispositions budgétaires de l'ANAH, le Pact-Arim du Finistère n'a d'autres solutions que de moduler et revoir à la baisse les taux de subvention. Ainsi certains taux comme ceux pour l'adaptation aux handicaps et à l'accessibilité du logement passeraient de 70 % à 35 % (si le propriétaire ne dispose pas d'une invalidité minimum de 80 %), alors qu'il s'agit le plus souvent de personnes ayant des revenus extrêmement modestes, pour lesquelles le Président de la République s'est engagé. De plus en appliquant les nouvelles dispositions pour les propriétaires bailleurs, le Pact-Arim du Finistère aurait rejeté près de 40 % des dossiers retenus entre mars 2002 et avril 2003. En conséquence, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans la mise en oeuvre de sa politique en faveur du logement, notamment pour l'amélioration du parc privé et pour le financement correspondant aux réels besoins de l'ANAH tant sur le plan régional que sur le plan local.

Texte de la réponse

Les mesures de régulation budgétaire qui sont intervenues sur l'ensemble du budget de l'Etat ont affecté les conditions d'exécution du budget de l'ANAH. Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, tout en prenant en compte les contraintes imposées par la nécessaire maîtrise budgétaire, s'attache à garder pour l'ANAH des moyens d'intervention suffisants. C'est ainsi qu'une délégation de crédits, complétant les quatre premières délégations, vient d'être effectuée, portant les moyens financiers actuels de l'agence à 413 MEUR en autorisation de programme. Ceux-ci ont été répartis immédiatement, par la direction générale de l'agence, dans les différentes délégations locales. Dans ce contexte budgétaire, le Gouvernement, soucieux d'une bonne maîtrise des dépenses publiques, a souhaité que l'ANAH cible ses interventions sur les domaines qu'il juge prioritaires : lutte contre les logements insalubres, développement d'un parc privé à vocation sociale et prise en compte du développement durable. Les programmes d'actions pluriannuels qui ont été adoptés par les commissions d'amélioration de l'habitat de chaque département définissent, notamment sur la base de la circulaire de programmation de l'action et des crédits de l'ANAH pour 2003, les priorités applicables aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs en privilégiant les dossiers ayant un véritable effet de levier, c'est-à-dire ceux d'entre eux qui ne pourraient se réaliser sans l'aide

de l'ANAH. Par ailleurs et de façon générale, les actions de réhabilitation sont encouragées grâce au bénéfice du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien. Cette mesure dont le Gouvernement a obtenu la prorogation jusqu'au 31 décembre 2003 équivaut à une subvention de 12 %.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20426

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4933

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9215